

# Commune de



DENICE

**DOCUMENT A CONSERVER**

**D I C R I M**

**Document  
d'Information  
Communal  
sur les  
Risques  
Majeurs**

Le mot du maire

## Le mot du Maire

C'est avec un profond sentiment de responsabilité que je vous présente notre **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**, le DICRIM.

Notre commune, comme beaucoup d'autres, n'est pas à l'abri de certains risques majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine. Inondations, incendies, tempêtes, mouvements de terrain, accidents industriels, voire risques sanitaires, autant de menaces potentielles qui nous concernent tous. Il est donc impératif que nous soyons prêts à affronter ces éventualités, car notre première responsabilité en tant que collectivité est d'assurer la sécurité de chacun d'entre vous.

Le DICRIM est bien plus qu'un simple document administratif. Il s'agit d'un **outil d'information**, de **prévention** et de **préparation**. Ce document recense les risques identifiés dans notre commune et présente les mesures à suivre en cas de danger. Il a pour but de sensibiliser chaque citoyen sur les risques présents et de rappeler les bons gestes à adopter.

Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur l'expertise des services de l'État, des pompiers, des associations de protection civile et des techniciens spécialisés dans la gestion des risques. Ensemble, nous avons entrepris une analyse minutieuse de notre territoire afin d'identifier les risques spécifiques auxquels nous pourrions être exposés.

## Le mot du maire

Toutefois, la sécurité ne peut pas être l'affaire d'une seule entité ou d'un seul groupe. Elle repose sur la **responsabilité collective**. Chaque citoyen doit prendre connaissance de ce DICRIM, comprendre les risques qui le concernent, et se préparer en conséquence. Nous mettons donc tout en œuvre pour que ce document soit accessible à tous, facilement compréhensible, et diffusé le plus largement possible.

Je tiens également à souligner que ce processus est évolutif. La nature des risques évolue, tout comme les solutions pour les prévenir et les gérer. Nous devons, ensemble, régulièrement mettre à jour ce DICRIM et adapter nos comportements aux nouvelles situations qui pourraient surgir.

Nous nous engageons, avec toute l'équipe du plan communal de sauvegarde, à poursuivre nos efforts pour garantir la sécurité et le bien-être de chacun. Je vous invite donc à prendre au sérieux ce travail collectif et à participer activement à la diffusion et à l'appropriation de ces informations.

Le maire

Jacques TOURNIER

# Définition



d'un risque

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

une faible fréquence ;

une énorme gravité.

## Les risques majeurs à Denicé



# Définition



d'un risque

## L'alerte

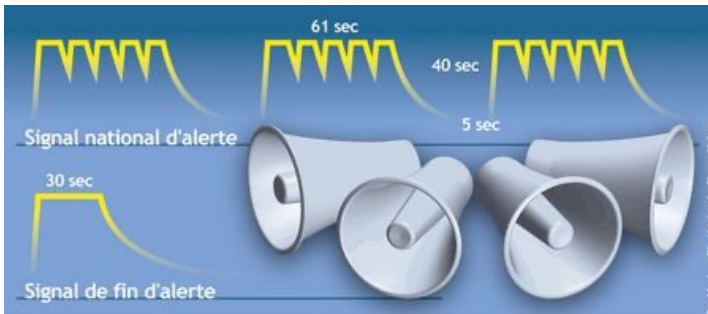
L'alerte peut être donnée par différents moyens :

### Signal National d'Alerte

Son de sirène en trois séquences de 1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Sirène testée tous les premiers mercredis du mois à midi

Attention à ne pas confondre avec les signaux plus bref : appel des pompiers.



### Que faire en cas d'alerte par la sirène ?

- Mettez-vous à l'abri
- Tenez-vous informé de la situation grâce à internet ou à la radio (France Inter, France Info ou radio Calade).
- Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

L'alerte

## Porte à porte





Un véhicule équipé d'un mégaphone diffuse un message d'alerte à travers toute la commune.

## Site internet de la commune

[www.denice-beaujolais.fr](http://www.denice-beaujolais.fr)



En un clic

-  Associations
-  Numéros utiles
-  Déclaration de travaux et permis
-  Contactez-nous

## Application Panneau Pocket

Pour être informé de l'actualité de votre commune sur smartphone, ordinateur ou tablette, inscrivez-vous sur l'application Panneau Pocket. C'est gratuit, anonyme et sans publicité.



## Diffusion cellulaire FR-ALERT

FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Plus d'information sur ce dispositif sur [www.fr-alert.gouv.fr](http://www.fr-alert.gouv.fr)

## Inondation

La commune de Denicé est exposée aux inondations causées par les crues du Nizerand.

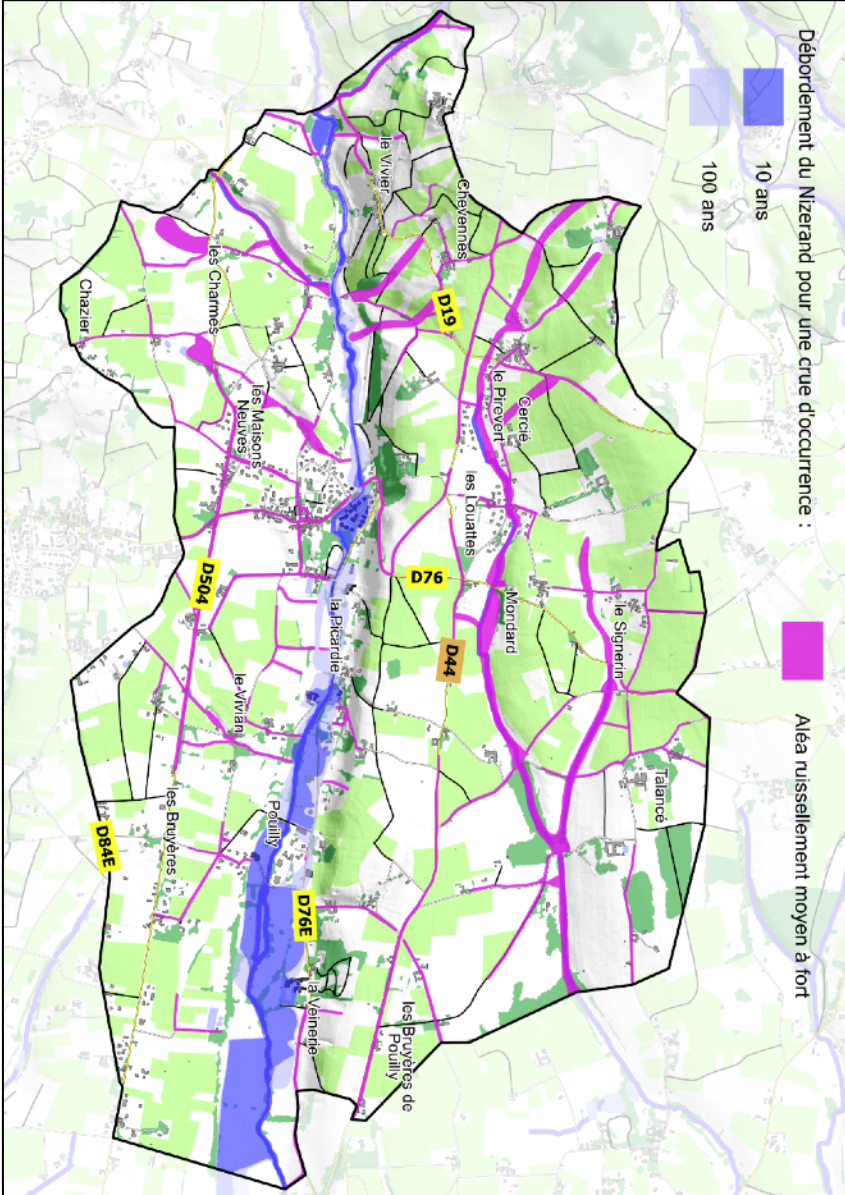
Ces crues sont très rapides et peu prévisibles. Le Nizerand peut déborder en moins d'une heure lors de pluies intenses. Les hauteurs d'eau peuvent atteindre plus d'un mètre et le courant peut-être particulièrement rapide.

Ces inondations sont particulièrement notables le long du Nizerand par débordement, aux Louattes et à Cercié par ruissellement.

Deux événements marquants ont eu lieu en juillet 1993 et en juin 2010.



## Inondation



## Inondation

### Les bons réflexes

#### AVANT

**Rester vigilant** : être attentif aux bulletins de vigilance de Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr>

#### Prévoir les gestes essentiels :

- Mettre au sec les objets de valeur
- Rassembler papiers, argent, médicaments... pour une éventuelle évacuation

#### PENDANT



**Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une voie inondée**

Montez à pied à l'étage :  
pas d'ascenseur

Tenez-vous informé de la situation grâce à internet ou à la radio

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge

Coupez le gaz et l'électricité

#### APRES

- Ventiler les pièces (préférable au chauffage)
- Désinfecter à l'eau de javel

- Ne rétablir le courant électrique qu'après un contrôle de l'installation
- Chauffer dès que possible

# Mouvements de terrain liés à la



## sécheresse

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.

### Prévention

La loi ELAN prévoit la réalisation d'études géotechniques pour détecter la présence d'argile gonflante avant la construction d'un bâtiment. Le cas échéant, des mesures préventives simples peuvent être prises afin de construire une maison en toute sécurité. Plus d'information sur [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr).

### Indemnisation

Les dégâts sur les bâtiments causés par le phénomène de retrait-gonflement des argiles sont indemnisables au titre des catastrophes naturelles.



© BRGM - P. Burchi

# Mouvements de terrain liés à la



sécheresse

# Numéros



et liens utiles

## Numéros

Pompier	18 ou 112
Samu	15 ou 112
Police	17 ou 112
Mairie	04.74.67.30.36
Météo France	08 99 71 02 07

## Liens utiles

Préfecture du Rhône	<a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a>
Mairie	<a href="http://www.denice-beaujolais.fr">www.denice-beaujolais.fr</a>
Connaître les risques	<a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a> <a href="http://rivieresdubeaujolais.fr">rivieresdubeaujolais.fr</a>
Vigilance météo	<a href="https://vigilance.meteofrance.fr">https://vigilance.meteofrance.fr</a>

## Fréquences radio

France Inter	99.8 Mhz
France Info	103.4 Mhz
Radio Calade	100.9 Mhz